



## Litige avec mon pressing et pantalon troué

-----  
Par Visiteur

Bjr, voila, j'ai depose chez mon pressing mi-sept un costume de mon mari,la patronne le receptionne,jusque la tous va bien.quelques jours plus tard je retourne le chercher, l'employée ne me fait aucune remarque. je depose dans mon armoire le costume emballé dans son plastique.le lendemain mon epoux le met, et la! le pantalon a un gros trous sur la poche avant droite!!!je retourne au pressing le matin meme,tombe sur l'employée, elle me dit effectivement avoir vu le trou lors du nettoyage mais pensait qu'il y était. elle me demande de repasser et de voir avec la patronne. l'apres midi je repasse,la responsable me dit qu'il devait y etre lorsque je l'avais ammené mais avait du mal le verifier lors du depôt. elle me propose de lui mener la facture du costume et de me le rembourser.chose que je fais quelques jours plus tard, et la!! lorsqu'elle a vu le montant du costume "plus de 700?" me dit que c'est impossible que se soit elle. je viens de lui adresser une lettre recommandée, il y a 15 jours environs,et toujours pas de nouvelles.merci de me donner les marches a suivre,aujourd'hui elle a toujours le pantalon, la facture et le ticket, puis-je le reccuperer?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Si aucune mention relative au trou ne figurait lorsque vous avez amené le costume au nettoyage, c'est un très bon point pour votre dossier.

Si la responsable ne veut point vous indemniser, vous devez saisir le juge de proximité du lieu où réside l'entreprise de nettoyage.

A cette fin, vous devez remplir une déclaration délivrée par le greffe de la juridiction de proximité. La procédure est simple et orale.

Vous pouvez bien évidemment récupérer le pantalon dès lors que vous avez acquitté la facture du pressing. La responsable ne détient aucun droit de rétention sur votre pantalon.

Bien cordialement.

-----  
Par Visiteur

J'habite dans le var,pouvez vous m'indiquer une adresse et un n°de telephone,je ne trouve rien!  
merci par avance

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Il y a 5 tribunaux d'instance (le juge de proximité est rattaché au tribunal d'instance) dans le Var: Draguignan, brignolles, Hyères, fréjus et Toulon.

Vous devez saisir celui qui est le plus proche du pressing en question, donc, je suppose celui de Toulon.

Voici les coordonnées:

Adresse  
140 , avenue général leclerc  
BP507

83041 TOULON CEDEX 9  
Masquer le plan d'accès  
Visualiser le plan d'accès

Horaires d'ouverture  
Du Lundi au Vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Téléphone : +33 4 94 18 93 12

Télécopie : +33 4 94 18 93 13

Bien cordialement.

-----  
Par Visiteur

Je vous remercie  
cordialement